

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur COMMARIEU, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

### **Objet | Motion de soutien à la Famille KAYA**

La famille KAYA, de nationalité turque, vit en France depuis 16 ans. Elle est bien connue à Cenon où elle vit, où trois de ses enfants sont scolarisés en maternelle et élémentaire, ont leurs activités et leurs repères.

M. Kaya travaille en CDI dans le bâtiment, finance la location du logement de la famille à Cenon et subvient à tous les besoins de sa famille.

Le 11 mars 2020, la Commission du titre de séjour des étrangers (instance départementale consultative, composée d'un maire et de personnalités qualifiées désignées par le préfet), analysant le niveau d'insertion professionnelle, personnelle et sociale de la famille, ses liens privés et familiaux, les motivations de son séjour en France, la connaissance et la langue française, a donné un avis favorable à la délivrance d'un titre de séjour à titre humanitaire.

Le 18 novembre 2020, concrétisant cet avis favorable, le Tribunal Administratif de Bordeaux a ordonné à la Préfecture de leur délivrer un titre de séjour « vie privée et familiale ».

Cette conclusion légitime et heureuse a pourtant été contestée par la Préfecture et pour une raison incompréhensible, sans éléments nouveaux, a été annulée en appel en mai 2021 par la Cour d'appel du Tribunal Administratif.

Le Conseil municipal exprime sa solidarité à la famille Kaya et s'engage à lui apporter tout son soutien moral et matériel. Il s'engage à inviter les autorités préfectorales à plus d'humanité en leur attribuant durablement un titre de séjour auquel ils ont droit, compte tenu de leur ancienneté sur le territoire et de leur parfaite intégration dans notre pays.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**  
**34 voix pour**  
**0 abstention**  
**0 voix contre**

**Approuve la motion présentée.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211124-2021-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Publication : 29/11/2021

**Jean-François Egron**

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.